



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ademe

Question au Gouvernement n° 1499

Texte de la question

ADEME

**Mme la présidente** . La parole est à M. Tristan Lahais.

**M. Tristan Lahais** . Ma question s'adresse à madame la ministre Monique Barbut. Depuis plusieurs mois, l'Ademe subit une campagne continue de dénigrement et de diffamation, relayée jusque sur les bancs de cet hémicycle ; elle s'ajoute aux réductions budgétaires subies par l'agence au cours des dernières années.

De plus, le projet de loi sur la déconcentration et la décentralisation suscite de vives inquiétudes, car il laisse présager un rattachement des directions régionales de l'Ademe aux services de l'État, notamment à la Dreal. Nous ne défendons pas les agences par principe et nous sommes favorables au renforcement de leur évaluation et du contrôle démocratique de leur activité. Cependant, l'Ademe est le relais d'un État incitatif et innovant, qui accompagne avec une expertise singulière les acteurs publics et privés dans les territoires. Or telles ne sont pas les missions actuelles des services de l'État.

Cette mesure n'est pas comprise et fait craindre une remise en cause profonde des actions de l'Ademe, soit un nouveau recul majeur du gouvernement concernant sa politique de transition écologique et un alignement préoccupant sur certains discours climatosceptiques.

Dans tous les territoires, ruraux, urbains comme ultramarins, plus de 8 000 projets sont accompagnés. Le développement des réseaux de chaleur renouvelables et décarbonés d'une collectivité rurale dans le Limousin ou dans la métropole d'Alsace, c'est l'Ademe. La protection de riverains voisins d'un site industriel pollué et abandonné en Eure-et-Loir ou dans le Gard, c'est encore elle. L'Ademe est l'agence des solutions pour prévenir et adapter la France au dérèglement climatique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Après la suppression des ZFE ou l'affaiblissement du ZAN, cette mesure achèverait l'ambition écologique d'un mandat qui se voulait initialement placé sous ce sceau. Madame la ministre, pouvez-vous préciser votre position sur le devenir de l'Ademe et de ses directions régionales ? Garantisiez-vous son agilité et la pérennité de ses financements ? (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

**Mme Monique Barbut**, *ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature* . Laissez-moi d'abord exprimer mon attachement profond à l'Ademe, qui joue un rôle clé dans l'accompagnement des collectivités et des entreprises en matière de transition écologique et qui a apporté la preuve de son efficacité.

Des initiatives parlementaires concernent les différents opérateurs de mon ministère, en particulier l'Ademe.

**Mme Claire Lejeune** . On parle des projets du gouvernement !

**Mme Monique Barbut**, *ministre* . Le gouvernement, lui, cherche à renforcer les synergies entre ses délégations régionales et les services déconcentrés de l'État.

Comme vous le savez, le Conseil d'État a été saisi au début du mois d'avril d'un projet de loi visant à renforcer l'État local. Son objectif est de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'État dans les territoires.

D'aucuns veulent supprimer l'Ademe. Pour notre part, nous considérons qu'elle doit agir plus clairement dans le giron de l'État. Voilà le sens des travaux menés. L'objectif est d'améliorer la synergie entre l'Ademe et les services déconcentrés de l'État et la fluidité de leurs relations de travail, tout en conservant l'intégrité et l'identité de l'opérateur. Les agents de l'Ademe demeureront salariés de l'établissement.

**M. Laurent Jacobelli** . Il faut plutôt le supprimer, ce truc !

**Mme Monique Barbut**, *ministre* . Nous travaillons avec le Conseil d'État sur le futur modèle d'organisation, qui aura ensuite vocation à être débattu et amendé par les parlementaires. Nous n'en sommes qu'aux prémices de ces discussions.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour échanger sur les meilleurs moyens de gagner en efficacité et en cohérence dans l'action territoriale de l'État, notamment en matière environnementale.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Tristan Lahais.

**M. Tristan Lahais** . Nous avons un sérieux doute. Si l'ambition était de mieux articuler les politiques publiques entre les services de l'État et l'Ademe, il aurait peut-être fallu se concerter avec les acteurs, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou des salariés de l'agence ; et s'il s'agissait de réaliser des économies, vous ne garderiez pas les salariés. Dès lors, à quoi bon cette réforme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Tristan Lahais](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (2<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste et Social

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1499

**Rubrique** : Administration

**Ministère interrogé** : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

**Ministère attributaire** : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2026